

Le 28 avril 2003

## **LETTRÉ AUX PRÉSIDENTS DE PARTIS**

### **Sujet : Déclaration gouvernementale**

Multiplier la création d'entreprises sera un objectif majeur des prochaines années.

Dans ce sens, une réussite très spectaculaire a été obtenue en Espagne avec la création du statut des *Sociedades Laborales* ou Sociétés de Travailleurs Associés – *Werknemers Vennootschappen*. Ce statut a permis à l'Espagne de créer quelque 17.000 nouvelles entreprises et plus de 100.000 emplois en quelques années. Une réussite remarquable qu'on aimerait pouvoir transposer en Belgique !

C'est pourquoi nous nous adressons aux partis démocratiques et à leurs représentants, afin que l'objectif de transposer et de développer le modèle des Sociétés de Travailleurs Associés soit repris dans les priorités de la prochaine déclaration gouvernementale.

Une conférence réunie au Parlement Fédéral le 21 mars dernier a déjà permis aux représentants politiques de s'informer et de s'exprimer positivement dans ce sens. Pour votre information, vous trouvez ci-joint le rapport de cette conférence.

D'autre part, il est maintenant reconnu au niveau de l'Union Européenne que l'actionnariat salarié peut apporter une contribution très intéressante à l'esprit d'entreprise et à la croissance économique et à l'emploi, à condition d'être mis en œuvre dans des conditions conformes aux bonnes pratiques.

Dans cet esprit, nous souhaitons que les entreprises et les acteurs sociaux soient encouragés à utiliser les possibilités que leur offre la loi du 22 mai 2001 sur la participation des travailleurs au capital et au bénéfice de l'entreprise. De nombreuses entreprises ont déjà adopté des plans de participation, mais beaucoup reste à faire pour informer et sensibiliser les partenaires sociaux. De plus, un dispositif de collecte d'informations et de statistiques devrait permettre de mieux apprécier l'application et les résultats des plans de participation, notamment dans les PME.

Enfin, il est reconnu au niveau de l'Union Européenne que l'actionnariat salarié ou la coopérative sont des formules intéressantes pour la reprise d'entreprises, qu'il s'agisse de reprises d'entreprises en difficultés ou de transmissions d'entreprises familiales dont les dirigeants propriétaires souhaitent se dégager. Ces formules devraient être mieux promues et encouragées. Nous attendons du prochain gouvernement qu'il soit attentif aux possibilités offertes par les formules d'actionnariat salarié pour la reprise d'entreprises.

Entre-temps, nous vous remercions déjà pour votre soutien et, nous vous adressons l'expression de nos meilleurs encouragements.

**Marc Mathieu**  
**Secrétaire Général**